

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21804 - 80ÈME ANNÉE

LA DÉLÉGATION SÉNATORIALE AUX OUTRE-MER PRÉSENTE SES RECOMMANDATIONS POUR LUTTER CONTRE LA VIE CHÈRE

La délégation sénatoriale aux Outre-mer a présenté le 3 avril son rapport sur la lutte contre la vie chère dans les territoires ultramarins. Un rapport appelant à un « travail sur le court et le long terme », et à « développer des politiques publiques qui sont adaptées aux territoires ultramarins ».

Dans un rapport d'information, les sénateurs expliquent que *"face aux crises récurrentes qui frappent les outre-mer, et plus récemment la Martinique en septembre 2024, la délégation sénatoriale a initié une étude sur la vie chère, portée par la volonté de proposer des solutions à la fois immédiates et durables"*.

Ce rapport se focalise ses travaux sur trois domaines clés : les produits du quotidien, les dépenses automobiles et le fret maritime et aérien. Pour sortir de ces crises à répétition, la délégation présente 24 recommandations dont 12 principales, "pour nourrir la réflexion et contribuer au projet de loi annoncé par le Gouvernement. Celles-ci peuvent s'appliquer différemment en fonction des statuts particuliers des territoire", ont écrit Viviane Artigalas, Jocelyne Guidez, Micheline Jacques, Evelune Perrot, Teva Rohfritsch, et Dominique Théophyle.

La délégation devrait présenter son rapport au ministre des Outre-mer, qui pourrait s'en servir pour enrichir son projet de loi contre la vie chère.



UNE DURE RÉALITÉ

L'alimentaire et l'automobile constituent des dépenses essentielles pour les ménages, mais l'écart de prix par rapport à l'Hexagone est considérable. En effet, les écarts dans l'alimentation dans les DROM varient entre 30% et 40%, et 70% pour Saint-Pierre-et-Miquelon, 78% pour la Nouvelle Calédonie et 45% pour les Antilles.

Dans le secteur automobile, les écarts sont de 10% à 15% en moyenne pour les véhicules neuf, et 10% et 15% pour les pièces détachées. Cet écart peut aller jusqu'à 4 fois plus, notamment en Polynésie française.

Ces écarts s'accroissent car les revenus sont plus faibles, donc les surcoûts créent une double peine. Les 5 DOM, représentent 3 % de la population française, concentrent 24 % des personnes en grande pauvreté. À La Réunion, le taux de pauvreté, en 2021, était de 36,1% contre 14,5% en France.

Les causes de la vie chère sont multiples : étroitesse des marchés, faible concurrence, barrière à l'entrée, éloignement des pôles économiques mondiaux, coût d'approche (Fret, frais de livraison, douane) et forte dépendance aux importations.

Une autre cause est aussi évoquée : l'octroi de mer, qui représenterait 5% du prix final en moyenne. Mais avec des écarts significatifs sur certains produits.

ÉTABLIR UN PLAN D'ACTION GLOBAL ET STRUCTUREL

Les sénateurs préconisent dans un premier temps, de rétablir la confiance, en améliorant la connaissance du fonctionnement des marchés dans plusieurs secteurs économiques, en particulier l'agroalimentaire et la distribution automobile. Une meilleure coordination des acteurs est aussi nécessaire. Cela passe par plus d'échanges d'information. Cela passe selon eux par un cadre législatif.

Ils proposent aussi d'atténuer l'impact de l'éloignement. De fait, un travail de « *sourcing* » est aussi nécessaire. En s'approvisionnant dans l'espace régional proche, des circuits régionaux peuvent se substituer aux importations transocéaniques. Le verrou des normes et des transports bloque encore trop souvent cette ouverture (infra).

Optimiser les taxes à la consommation en atténuant l'impact de l'octroi de mer sur la vie chère en le rendant déductible sur les biens importés sans équivalent local, en réduisant le nombre de taux différents et en abaissant fortement les taux sur les produits de première nécessité. Puis écarter les DROM de l'application de la réforme des certificats d'économies d'énergies et obtenir la révision de la directive sur la « *taxe carbone européenne* », afin d'exclure le secteur du transport routier dans les RUP.

Il s'agira aussi de garantir la concurrence

en appliquant l'arsenal législatif proposé par le Parlement en matière de droit de la concurrence. De plus, *"un engagement plus fort et adapté de l'Autorité de la concurrence est nécessaire"*. Concernant les prix des carburants, ils pourraient bénéficier d'ajustements: réduction de la rémunération garantie de la SARA et de la SRPP, incitation à la maîtrise des coûts, préparation de l'après-raffinage en Martinique.

Enfin, les sénateurs proposent de transformer le modèle économique et de créer de la richesse. *"enjeu du développement économique des territoires ultramarins excède très largement le champ du présent rapport. Pourtant, la réponse à la vie chère réside principalement dans la capacité à imaginer un nouveau modèle économique créateur de richesse et de pouvoir d'achat pour tous les Ultramarins. L'intégration économique régionale, le développement de la production locale et le soutien aux revenus sont trois axes à privilégier pour sortir par le haut de la tragédie de la vie chère"*.

Viviane Artigalas, Jocelyne Guidez, Micheline Jacques, Evelune Perrot, Teva Rohfritsch, et Dominique Théophyle attestent que *"pour réussir ce virage, un pilotage associant les exécutifs régionaux et l'État est indispensable pour réorienter les outils fiscaux, normatifs et budgétaires autour de filières prioritaires"*.

CYCLONE GARANCE : SUIVI DES PRIX, UNE VIGILANCE CONSTANTE DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR PROTÉGER LE POUVOIR D'ACHAT DES RÉUNIONNAIS

Le passage du cyclone Garance a perturbé l'économie locale, impactant les productions agricoles, les infrastructures routières et l'approvisionnement en électricité. Dans ce contexte, certains produits peuvent devenir plus rares et voir leurs prix fluctuer selon le lieu d'achat.

Dans le cadre de sa mission de protection de la population, la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) de La Réunion a immédiatement mis en place un suivi renforcé des marchés, afin d'identifier d'éventuelles hausses excessives des prix. À ce jour, 210 contrôles ont été réalisés sur l'ensemble de l'île.

Cette surveillance porte sur les produits de première nécessité, essentiels au quotidien des Réunionnais (alimentation, produits d'hygiène, entretien du logement), ainsi que sur les matériaux de construction. Les contrôles menés ont révélé une stabilité globale des prix. Pour les fruits et légumes, la mise sur le marché des stocks constitués avant le passage du cyclone a permis d'éviter des hausses significatives.

Une attention particulière a également été portée aux produits du dispositif Bouclier Qualité Prix (BQP). Les 153 produits de consommation courante concernés restent proposés aux prix encadrés, conformément aux engagements des acteurs économiques signataires.

Par ailleurs, la DEETS veille au respect des règles d'affichage des prix afin d'assurer une information claire et transparente aux consommateurs. Une dizaine de rappels à l'ordre a été adressée aux entreprises en infraction et des contrôles seront maintenus dans les semaines à venir. Les services de l'État restent pleinement mobilisés pour garantir l'accès des Réunionnais à des produits essentiels à des prix justes.

LE CHU DE LA RÉUNION DÉCLENCHE LE PLAN BLANC

Afin de faire face à une accélération significative de l'activité de prise en charge des patients atteints de chikungunya, et le constat d'une situation de tension persistante concernant la disponibilité des lits d'hospitalisation à l'échelle des deux sites du CHU, tout comme une

augmentation très importante de l'activité des services d'accueil des urgences depuis plusieurs jours, le CHU de La Réunion a décidé d'activer son plan Blanc.

Cette décision a été prise par la Direction Générale du CHU, en concertation avec la Présidence de la CME et l'ARS, afin de répondre à une situation de tension croissante, aggravée avec l'épidémie de chikungunya qui frappe actuellement l'île.

Depuis plusieurs jours, le CHU constate en effet en effet :

- Une augmentation continue et importante du nombre de passages aux urgences, atteignant jusqu'à 170 passages/jour sur le site Sud, dont 18 à 25 liés au chikungunya et une tendance désormais à l'augmentation du nombre de passages au CHU Nord également ;
- Une saturation des capacités d'hospitalisation, malgré l'ouverture de lits supplémentaires et un appui territorial via des autorisations provisoires de lits de médecine dans des établissements privés du bassin sud ;
- Une tension croissante sur les ressources humaines, avec un taux d'absentéisme élevé (jusqu'à 35 absences par jour liées au chikungunya) ;

Des répercussions sur l'ensemble des filières de soins, du fait de déprogrammations répétées. En parallèle du déclenchement du Plan Blanc, des capacités supplémentaires en lits d'hospitalisation ont été mobilisées ou sont prévues, et des filières de prise en charge des patients atteints de chikungunya sont déployées au sein des services d'accueil des urgences.

L'activation du Plan Blanc permet au CHU de réorganiser son fonctionnement en temps réel : avec au besoin une mobilisation ciblée du personnel, l'adaptation des unités, la déprogrammation d'activités non urgentes, et de solliciter des

renforts médicaux via la Réserve Sanitaire, tout en poursuivant une coordination renforcée avec l'ensemble des acteurs du territoire grâce à la cellule de gestion des lits territoriale.

Le CHU de La Réunion remercie l'ensemble de ses professionnels pour leur mobilisation dans ce contexte tendu et appelle la population à un usage raisonné des services d'accueil des urgences hospitalières.

CHIKUNGUNYA : DÉMARRAGE DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION À LA RÉUNION

A La Réunion, la première phase de la campagne de vaccination contre le chikungunya débutera le lundi 7 avril 2025. 40 000 premières doses du vaccin IXCHIQ® du laboratoire Valneva seront disponibles dans les officines de l'île.

Conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé et sur décision des autorités sanitaires, les personnes âgées de 65 ans et plus présentant des comorbidités pourront bénéficier gratuitement de cette vaccination à compter du 7 avril. Elles pourront se faire vacciner auprès d'un médecin, d'un infirmier ou d'un pharmacien sur prescription médicale.

STRATÉGIE DE VACCINATION

L'objectif de la vaccination est de protéger les personnes fragiles à risque de développer des complications sévères liées au chikungunya, en l'absence d'immunisation antérieure (sont considérées comme immunisées les personnes ayant déjà été infectées par le chikungunya par le passé).

La campagne de vaccination débutera le 7 avril 2025, avec la mise à disposition gratuite du vaccin dans les pharmacies de l'île, pour les personnes âgées de 65 ans et plus présentant des comorbidités et après une prescription médicale.

Publics concernés par la campagne de vaccination qui débutera le 7 avril Conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé et sur décision des autorités sanitaires cette campagne de vaccination cible prioritairement les personnes âgées de 65 ans et plus et présentant des comorbidités (hypertension artérielle, diabète, maladies cardiovasculaires, respiratoires, rénales, hépatiques et neurovasculaires ...), et n'ayant pas déjà contracté le chikungunya par le passé.

MODALITÉS DE VACCINATION

La vaccination, en une seule injection, pourra se faire auprès des professionnels de santé suivants :

- un médecin ou un infirmier sur prescription médicale ;
- un pharmacien d'officine, formé à l'administration des vaccins, sur prescription médicale.

Le vaccin sera délivré au patient en pharmacie de ville, sur présentation d'une prescription médicale portant la mention « procédure ARS » et de sa carte vitale.

La vaccination des femmes enceintes avec le vaccin IXCHIQ n'est pas recommandée à ce stade. Par ailleurs, s'agissant d'un vaccin vivant atténué, la vaccination est contre-indiquée chez les personnes immunodéprimées.





ZISTWAR TIKOK, PAR CHRISTIAN FONTAINE... ZISTWAR AN KRÉOL DANN TÉMOIGNAGES -45- LA RÉNION TOUKOULÈR

La fami Biganbé navé troi voizin ke zot té antan bien ansanm. In koté, navé la band Anzouli ke té rakont toultan k zot zansèt té sort « Mazanbik * ». Lot koté, té la kaz dé vié gramoun té appel « Misié ek Madanm Silanm » ; domoun té di zot té nation « Komor ». Par dovan, anfin, navé in fami « Malbar », té kri « Mardé » apré lo bononm...

Tou-lé-zour, Tikok ansanm Zan-Lik té sa la kaz bann Anzouli, é zot té zoué ansanm la tralé d' marmay : Lélin, Polo, Zilbert, Tanèt, Piondinn... E tout moun té zoué loukouri* parey ! Apros an katr'èr- sink'èr, tout la band té sa gout samousa osinonsa kari masalé la kaz Mardé. E toulmoun té lès zot doi parey ! Ariv lo soir, po fini, tout té sava akout gramoun Silanm rakont zistoir « Tizan sanm Grandyab ». E toulmoun té trouv lo zistoir zoli parey !...

Soman, sak foi kouzine Fifi – in vié kouzine té mèt la poud po fé pli blan – sak foi kouzine Fifi té vien la kaz Tikok, el navé

toultan in ropros po fé Madanm Biganbé : « Marie, ma fi ! Pou koi vi égaliz avou konmsa avek inn band noir ? Sa, sé d'mond, lo soir, i fé in ta d'simagri* : sépa servis, sépa kabaré, sépa koi ! Lo prêt la fine kozé su lotel pou sa !... Taka band vié Silanm, parl pa ! I prêtan zot i fé sorsié ! » Madanm Biganbé, sak foi, té ésey fé pran la rézon* son kouzine. Ousasa ! El té rèt méprizan minm ! Osi, Tikok, in zour, la nervé, la pas ali an plan dovan kouzine Fifi, la di : « Lo san lo noir, lo blan, lo zonn... tout lé rouz isi ! Sak lé pa kontan, na ka prand zot somin alé ! » Lo figir Fifi la dni noir, son dé zié la dni rouz, son pla d'min la dni zonn... é son kèr la pran la kolèr ! La kolèr-koulèr d'in « rasis » i komprand pa d'viv dan in péi toukoulèr ! El la pran son somin, la parti.

E dopi so zour-la, Tikok lé pli kontan ankor d'alé zoué la kaz Anzouli, manz samousa Mardé, akout zistoir Silanm !...

Christian Fontaine

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
74ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:
Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:
Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433